



Vivez des expériences de voyage exceptionnelles.

Carte de crédit Visa Infinite Privilège\* TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>



Le monde vous attend. Votre nouvelle carte de voyage vous mènera à destination.

# La carte de crédit Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>

*La carte offrant une expérience de transport aérien d'exception est enfin arrivée.*



La TD et Aéroplan<sup>MD</sup> ont conjugué leurs efforts pour offrir aux grands voyageurs – comme vous – des avantages de voyage haut de gamme, des expériences de voyage supérieures et des accès privilégiés. Votre carte de prestige est en métal et comporte des avantages de voyage haut de gamme conçus pour rendre votre voyage aussi luxueux que votre destination. Mettons-nous en chemin, ensemble.

## À l'intérieur :

Accumulation de points Aéroplan	5	Commodité	33
Échange des points Aéroplan	11	Sécurité de la carte	37
Avantages de voyage	15	Guide de référence rapide	42
Couvertures d'assurance	27		

*Les avantages de voyage exceptionnels ne sont que le début.*



Accumulation de points Aéroplan

---

## Nous voulons vous emmener plus vite à destination.

---

### Les voyages exceptionnels commencent dès que vous portez un achat à votre carte.

En plus des points accordés pour chaque achat admissible, votre carte présente des caractéristiques intéressantes pour atteindre vos objectifs de voyage plus rapidement. Prêt à commencer à vous rapprocher de votre prochaine escapade?

#### Attribution des points :

Ce que vous obtenez	Achat réglé avec votre carte
2 points <sup>1</sup> par dollar	Achats effectués directement auprès d'Air Canada <sup>MD</sup> (y compris Vacances Air Canada <sup>MD</sup> ), et réglés avec votre carte
1,5 point <sup>1</sup> par dollar	Essence, recharge pour véhicules électriques et produits d'épicerie, de voyage et de transport en commun ou de restauration
1,25 point <sup>1</sup> par dollar	Tous les autres achats
Accumulez le double des points <sup>2</sup>	Payez vos achats avec votre carte Visa Infinite Privilège TD <sup>MD</sup> Aéroplan <sup>MD</sup> et fournissez votre numéro de membre Aéroplan chez plus de 150 partenaires Aéroplan. Visitez <a href="http://aircanada.com/partenairesdetaillants">aircanada.com/partenairesdetaillants</a> pour obtenir la liste complète. Ou magasinez en ligne chez plus de 200 détaillants dans la eBoutique Aéroplan à <a href="http://aircanada.com/eboutiqueaeroplan">aircanada.com/eboutiqueaeroplan</a>

Rappelez-vous que vos points n'expirent pas tant que vous êtes titulaire principal d'une carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD,3</sup>.



---

## Profitez de votre statut Aérop<sup>MD</sup> Élite.

---

### Une autre façon incomparable de vous envoler.

Faites passer vos voyages en vitesse supérieure en accumulant des points plus rapidement pour obtenir le statut Aérop<sup>MD</sup> Élite.

À titre de titulaire de carte principal, vous obtiendrez 1 000 Milles de Qualification à un Statut et un (1) Segment de Qualification à un Statut par tranche d'achats nets (moins les remboursements et les crédits) de 5 000 \$ portés par vous ou un titulaire de carte supplémentaire à votre compte de carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aérop<sup>MD</sup> Élite.<sup>4</sup>

Pour en savoir plus sur le statut Aérop<sup>MD</sup> Élite, visitez [aircanada.com/elite](https://aircanada.com/elite)







---

## Partagez les privilèges de voyage.

---

### Donnez accès aux privilèges de voyage d'Air Canada aux titulaires de carte supplémentaires.

En ajoutant jusqu'à trois titulaires de carte supplémentaires<sup>5</sup> (des frais supplémentaires s'appliquent) à votre compte, vous accumulerez des points chaque fois qu'ils utilisent la carte pour faire des achats. Ils auront accès aux privilèges de voyage applicables d'Air Canada, même si vous ne voyagez pas ensemble.

Les titulaires de carte supplémentaires doivent lier leur numéro Aéroplan à [aircanada.com/liermacarte](https://aircanada.com/liermacarte) afin d'avoir accès aux privilèges de voyage applicables d'Air Canada.

---

## Configurez votre compte, gagnez du temps, obtenez des points.

---

**Obtenez 1,25 point par dollar de paiements de factures récurrentes programmés dans votre compte.**

Il suffit de configurer vos paiements de factures récurrentes programmés dans votre compte par l'entremise des commerçants participants, par exemple les factures de câble ou de téléphone. Gagnez du temps et évitez les frais de retard en payant vos factures automatiquement à la date d'échéance.





Échange des points Aéroplan

---

## Les privilèges de voyage ne sont que le début.

---



**Quand vous accumulez les points Aéroplan, vous obtenez vos primes plus vite que vous ne l'imaginiez.**

Échangez vos points contre des voyages et bien plus.

### **Tous les sièges, tous les vols, sans restrictions.**

Tous les sièges d'Air Canada offerts à la vente contre de l'argent sont également offerts contre des points – aucune restriction, aucune période d'interdiction. Ayez accès au tarif préférentiel<sup>6</sup> sur les primes aériennes. Comme titulaire de carte principal, vous pouvez souvent réserver des primes aériennes contre encore moins de points.

### **Utilisez les points Aéroplan pour obtenir bien plus que des primes aériennes.**

Échangez vos points tout le long de votre voyage, que ce soit pour payer votre chambre d'hôtel ou louer une voiture.

### **Utilisez les points Aéroplan pour les nécessités de la vie.**

Le programme Aéroplan n'offre pas que des voyages. Utilisez vos points pour obtenir des articles, des expériences et des cartes-cadeaux.

Pour en savoir plus sur les nombreuses façons d'utiliser vos points pour vous offrir une vie exceptionnelle, visitez [aircanada.com/echanger](https://aircanada.com/echanger).



---

## Visitez plus d'endroits grâce à Aéroplan.

---



**Envolez-vous vers plus de 200 destinations avec Air Canada<sup>MD</sup> et vers plus de 1 300 destinations avec plus de 30 transporteurs aériens partenaires<sup>7</sup>.**

### Où vos points Aéroplan pourraient-ils vous mener?

Planifiez votre future prime aérienne en utilisant le Prédicteur de points Aéroplan. Entrez l'itinéraire choisi et l'outil vous indiquera la fourchette de points dont vous aurez probablement besoin pour obtenir cette prime aérienne.

Et n'oubliez pas que les titulaires de carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup> peuvent souvent réserver des primes aériennes en utilisant encore moins de points quand ils ouvrent une session à [aircanada.com](https://aircanada.com).

Visitez [aircanada.com/predicteurdepoints](https://aircanada.com/predicteurdepoints) pour commencer vos recherches dès aujourd'hui!

### Plus de souplesse d'échange avec Points + Argent.

Vous pouvez payer une partie de votre voyage en points et régler le reste avec votre carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup> (et aussi obtenir des points).

Pour en savoir plus sur cette souplesse d'échange, visitez [aircanada.com/echanger](https://aircanada.com/echanger).





Avantages de voyage

---

## Profitez de tous les privilèges supplémentaires qu'offre votre carte.

---



**Votre carte Visa Infinite Privilege TD<sup>MD</sup> Aeroplan<sup>MD</sup> est assortie de privilèges de voyage Air Canada<sup>MD</sup> spéciaux.**

*Voyagez luxueusement en profitant de privilèges exceptionnels à bord des vols d'Air Canada.*

### **Avantage exclusif au titulaire de carte.**

Détendez-vous avant un décollage dans un salon Feuille d'érable d'Air Canada<sup>MC,8,9</sup>. Les titulaires de carte principaux ou les titulaires de carte supplémentaires inscrits au compte peuvent accéder aux salons Feuille d'érable d'Air Canada en Amérique du Nord, qu'ils voyagent ensemble ou séparément, s'ils ont un billet pour un vol d'Air Canada ou d'un transporteur membre du réseau Star Alliance en partance le même jour. Chaque titulaire de carte peut même être accompagné d'un invité.

### **Faites profiter vos compagnons des privilèges voyage.**

Que vous fassiez votre réservation avec des points ou de l'argent, comme titulaire de carte principal ou titulaire de carte supplémentaire, vous et vos compagnons de voyage (jusqu'à huit) figurant sur la même réservation profiterez des privilèges suivants sur tous les vols exploités par Air Canada<sup>MD</sup>, Air Canada Rouge<sup>MD</sup> ou sous la marque Air Canada Express<sup>MD,8</sup> :

Les titulaires de carte supplémentaires doivent lier leur numéro Aéroplan à [aircanada.com/liermacarte](https://aircanada.com/liermacarte) afin d'avoir accès aux privilèges de voyage d'Air Canada.

### 1) Premier bagage enregistré sans frais<sup>10</sup>

Ne vous encombrez pas de vos bagages à l'aéroport, et économisez sur les frais d'enregistrement de bagages. Vous et jusqu'à huit personnes figurant sur la même réservation pourrez enregistrer le premier bagage sans frais (poids maximum de 23 kg ou 50 lb) lorsque le voyage est amorcé avec un vol d'Air Canada.

### 2) Services prioritaires à l'aéroport<sup>11</sup>

#### **Enregistrement prioritaire**

#### **Effectuez votre enregistrement plus rapidement à l'aéroport.**

Vous et jusqu'à huit compagnons de voyage figurant sur la même réservation aurez droit à un enregistrement prioritaire pour tout voyage amorcé avec un vol d'Air Canada.

#### **Embarquement prioritaire**

**Montez à bord plus rapidement.** Vous et jusqu'à huit compagnons de voyage figurant sur la même réservation aurez droit à un enregistrement prioritaire « Zone 2 » sur tout vol d'Air Canada.

#### **Traitement prioritaire des bagages**

**Gagnez du temps quand vous quittez l'aéroport.** Tous les bagages pour vous et jusqu'à huit compagnons de voyage

figurant sur la même réservation porteront une mention prioritaire, de sorte qu'ils seront parmi les premiers sur le carrousel à l'arrivée. Cela s'applique aux déplacements amorcés avec un vol d'Air Canada.

### 3) Mise en attente et surclassements prioritaires à l'aéroport<sup>12</sup>

#### **Obtenez un accès prioritaire à des sièges lorsque vous êtes en attente.**

Si vous êtes en attente pour un vol d'Air Canada à l'aéroport, vous aurez un accès prioritaire aux sièges qui se libèrent. Si des sièges se libèrent, vous et jusqu'à huit compagnons de voyage y aurez droit avant les membres de même statut, mais qui ne détiennent pas de carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.

#### **Jouissez d'une priorité élevée pour les surclassements à l'aéroport.**

Si vous êtes un titulaire de carte ayant le statut Aéroplan Élite, vous et jusqu'à huit compagnons de voyage figurant sur la même réservation jouissez d'une priorité plus élevée si vous êtes en attente d'un surclassement à l'aéroport pour un vol d'Air Canada. Ainsi, si une place se libère, vous l'obtiendrez avant d'autres membres ayant le même statut, mais qui ne détiennent pas de carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.

## Faites plaisir à quelqu'un en lui offrant un voyage inoubliable n'importe où dans le monde.

*Profitez de la Passe annuelle pour compagnon – Monde pour offrir un voyage de rêve à un être cher.*

Comme titulaire de carte principal, vous pouvez profiter d'une Passe annuelle pour compagnon – Monde qui vous donne le droit d'acheter un billet d'avion aller-retour pour compagnon à partir de 99 \$ (plus les taxes, les frais, les droits et les suppléments). Vous obtenez automatiquement une passe pour compagnon à la date anniversaire d'ouverture de votre compte si vous avez réglé 25 000 \$ en achats nets avec votre carte au cours de 12 mois précédents<sup>13</sup>. Le tableau ci-dessous explique comment vous pouvez utiliser la passe.

Destination	Tarif de base
Voyage au Canada et sur le territoire continental des États-Unis (à l'exception d'Hawaï)	Tarif de base de 99 \$ CA (plus les taxes, les frais, les droits et les suppléments)
Voyage aller-retour à Hawaï, au Mexique, en Amérique centrale et dans les Antilles	Tarif de base de 299 \$ CA (plus les taxes, les frais, les droits et les suppléments)
Voyage aller-retour en Amérique du Sud, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique	Tarif de base de 499 \$ CA (plus les taxes, les frais, les droits et les suppléments)
Voyage aller-retour en Asie, en Australie et en Nouvelle-Zélande	Tarif de base de 599 \$ CA (plus les taxes, les frais, les droits et les suppléments)

## Profitez pleinement de votre statut Aéroplan Élite.

Si vous avez déjà le statut Aéroplan Élite et que vous êtes le titulaire principal d'une carte de crédit Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>, vous bénéficiez d'encore plus de privilèges :

### Conservez votre statut Aéroplan Élite plus facilement.

Vous pouvez reporter, d'une année de qualification à la suivante, jusqu'à 200 000 Milles de Qualification à un Statut (MQS) au-delà du nombre nécessaire à l'obtention de votre statut actuel. Vous pouvez ainsi utiliser ces MQS pour la qualification au statut l'année suivante<sup>14</sup>.

### Profitez de vos crédits eSurclassements plus longtemps.

Si vous détenez le statut Aéroplan Élite, vous bénéficierez d'une période supplémentaire de 12 mois pour utiliser des crédits eSurclassements délivrés récemment, soit une période totale de 24 mois à compter de la date de délivrance<sup>15</sup>.

Pour en savoir plus sur le statut Aéroplan Élite, visitez [aircanada.com/elite](https://aircanada.com/elite).





---

## Remboursement des frais de demande d'adhésion au programme NEXUS<sup>MC,16</sup>.

---

### Voyagez sans encombre.

Comme titulaire de carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>, vous pouvez aussi économiser sur les frais de votre demande d'adhésion au programme NEXUS et passer la frontière plus rapidement. Vous et les titulaires de carte supplémentaires recevrez une remise allant jusqu'à 100 \$ CA chacun, une fois par période de 48 mois, sur les frais de demande d'adhésion ou de renouvellement au programme NEXUS réglés avec votre carte. La remise figurera automatiquement sur votre relevé mensuel sous forme de crédit de relevé.

---

# Votre carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup> vous apporte la commodité et la simplicité dont vous avez bien besoin.

---

## Prenez connaissance des caractéristiques exceptionnelles de votre carte.

### Avantages Visa Infinite Privilège

Il est temps de profiter des offres spéciales, des occasions uniques et des expériences exceptionnelles conçues pour les titulaires de carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD,17</sup> :

- **Accès aux salons des aéroports internationaux**  
Profitez d'une adhésion gratuite au programme Compagnon d'aéroport Visa<sup>18</sup> présenté par DragonPass International Ltd. et de six visites à des salons d'aéroports, par titulaire de carte et par année d'adhésion, dans plus de 1 200 salons d'aéroports aux quatre coins du monde. Inscrivez-vous dans l'appli Compagnon d'aéroport Visa ou sur [visaairportcompanion.ca/fr](https://visaairportcompanion.ca/fr).
- **Avantages Visa Infinite Privilège à l'aéroport**  
Obtenez des avantages exclusifs à l'aéroport Billy Bishop de Toronto, à l'aéroport de Vancouver, à l'aéroport d'Ottawa et à l'aéroport international Montréal-Trudeau.
  - Passage rapide aux postes de contrôle de la sécurité (Toronto, Vancouver, Ottawa et Montréal-Trudeau)
  - Service de limousine et de taxi prioritaire (Vancouver)
  - Places de stationnement réservées (Ottawa et Vancouver)
  - Réduction pouvant aller jusqu'à 20% sur le stationnement (Ottawa, Vancouver et Montréal-Trudeau)





- **Adhézé au Programme Visa RSVP Rewards<sup>MC,19</sup>** et recevez automatiquement le niveau Diamant, qui offre des avantages dans plus de 60 hôtels Sandman, Sandman Signature et Sutton Place Hotels participants d'un bout à l'autre du Canada et ailleurs dans le monde.
- **Assistez à des événements gastronomiques exclusifs** qui plairont à vos papilles. La série Rencontres à table Visa Infinite vous propose des découvertes culinaires avec des chefs primés et la dégustation de vins réputés.
- **Obtenez sept avantages exclusifs** quand vous réservez votre séjour dans l'un des plus de 900 établissements hôteliers les plus prestigieux au monde de la Collection hôtels de luxe Visa Infinite. Profitez d'un huitième avantage supplémentaire dans plus de 200 hôtels, offert exclusivement aux titulaires de carte Visa Infinite Privilège.
- **Ayez un accès exclusif à l'achat de billets** pour des événements sélectionnés partout au Canada, tout au long de l'année. Les titulaires de carte Visa Infinite peuvent aussi profiter d'offres, d'accès et d'avantages exclusifs pour le Festival international du film de Toronto<sup>MD</sup>.
- **Profitez d'avantages exclusifs dans plus de 95 vignobles participants** en Colombie-Britannique, en Ontario et dans la vallée de Sonoma grâce au programme Expériences en région vinicole Visa Infinite.

Découvrez divers avantages intéressants sur place en présentant votre carte Visa Infinite Privilège, notamment des rabais à l'achat de vins, des dégustations gratuites, une visite privée du vignoble et bien d'autres.

- **Obtenez le statut Platinum du programme Troon Rewards®** dans plus de 150 clubs de golf et 20% de rabais sur le droit de jeu, les articles et les cours dans les clubs de golf Troon Rewards participants. Les titulaires de carte ont aussi accès à plus de 25 clubs privés aux États-Unis pour 99 \$ US la partie.
- Accessible par téléphone en tout temps, **le service de conciergerie Visa Infinite Privilège** peut répondre à toutes vos questions pour vous aider à profiter pleinement de la vie quand vous voyagez, magasinez et utilisez votre carte<sup>20</sup>.

Appelez au 1-855-822-1240 sans frais au Canada et aux États-Unis ou au 1-303-967-1036 ailleurs dans le monde. Renseignez-vous à [visainfinite.ca/privilege/fr](https://visainfinite.ca/privilege/fr).

Pour en savoir plus sur les avantages de la carte Visa Infinite Privilège TD Aéroplan et prendre connaissance de toutes les offres, visitez [visainfinite.ca/privilege/fr](https://visainfinite.ca/privilege/fr).





---

## Soutien en cas d'urgence et avantages à la location de voitures.

---

### Services d'assistance d'urgence en voyage<sup>21</sup>.

De l'aide au bout du fil et sans frais en cas d'urgence personnelle quand vous voyagez. Les services d'assistance d'urgence en voyage peuvent vous aider :

- Services de traduction en cas d'urgence.
- Remplacement de documents et de billets perdus.
- Transfert de fonds d'urgence en cas de vol, de perte ou d'urgence. Notre administrateur peut vous aider à obtenir une avance de fonds qui sera imputée à votre compte.

Composez le **1-866-374-1129** (au Canada ou aux États-Unis) ou appelez à frais virés au **416-977-4425** (ailleurs dans le monde).

## Économisez avec les sociétés de location d'autos Avis et Budget.

Obtenez une réduction d'au moins 10% sur les plus bas tarifs de base offerts<sup>22,23</sup> au Canada et aux États-Unis et une réduction d'au moins 5% sur les plus bas tarifs de base internationaux offerts<sup>22,23</sup> lorsque vous louez des voitures admissibles dans les succursales Avis et Budget participantes :

**Avis :** Vous pouvez réserver votre location de véhicule Avis en visitant [avis.com/cartesdecredittd](https://avis.com/cartesdecredittd). Mentionnez le **numéro de rabais universel Avis C078400** au moment de la réservation et réglez le coût total de la location avec votre carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.

**Budget :** Vous pouvez réserver votre location de véhicule Budget en visitant [budget.com/cartesdecredittd](https://budget.com/cartesdecredittd). Mentionnez le **numéro de réduction client Budget A331700** au moment de la réservation et réglez le coût total de la location avec votre carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.





Couvertures d'assurance

---

## Explorez les couvertures d'assurance comprises avec votre carte Visa Infinite Privilège\* TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.

---



### Assurance médicale de voyage<sup>24</sup>.

Vous êtes couvert même lorsque vous ne payez pas le voyage avec votre carte! Partir pour une journée, une semaine ou un long séjour est un excellent moyen d'oublier ses tracas. Pour vous aider à payer les frais médicaux d'urgence, votre carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup> comprend l'assurance médicale de voyage qui prévoit ce qui suit :

- Couverture d'assurance médicale d'urgence allant jusqu'à 5 millions de dollars pour les voyages hors de votre province ou territoire, que ce soit au Canada ou à l'étranger.
- Paiement direct à des fournisseurs de services médicaux, si possible, des frais médicaux admissibles comme les honoraires de médecin, les médicaments sur ordonnance et les soins pour blessures dentaires accidentelles.
- Assistance médicale d'urgence en tout temps.
- Couverture pendant les 31 premiers jours de votre voyage si vous êtes âgé de moins de 65 ans. Si vous ou votre conjoint êtes âgés de 65 ans ou plus, vous êtes couverts pendant les quatre premiers jours de votre voyage. Il est possible d'acheter un complément de couverture en appelant au **1-866-374-1129**.





## Assurance annulation ou interruption de voyage<sup>25</sup>.

Utilisez votre carte, des points Aéroplan ou les deux pour payer au moins 75 % du coût du voyage assuré, et vous serez couvert jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par assuré (jusqu'à un maximum de 5 000 \$ pour tous les assurés), si vous devez annuler vos plans avant de partir pour un motif couvert, et jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par assuré (jusqu'à un maximum de 25 000 \$ pour tous les assurés du même voyage couvert), si votre voyage est interrompu en raison d'un motif couvert. En cas de besoin, vous pourriez augmenter votre couverture moyennant une prime supplémentaire, en téléphonant au **1-866-374-1129**.



## Assurance en cas de retard de vol/voyage<sup>26</sup>.

Si votre voyage est retardé de plus de quatre heures, vous êtes couvert jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour des frais admissibles raisonnables d'hôtel, de motel ou de restaurant quand vous utilisez votre carte, vos points Aéroplan ou les deux pour régler au moins 75 % du coût de transport.



## Assurance pour bagages en retard ou perdus<sup>26</sup>.

Si vos bagages sont en retard de plus de quatre heures, chaque personne assurée de votre voyage peut être indemnisée jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour ses achats d'articles essentiels, tels que vêtements et produits de toilette. La couverture est aussi offerte si vos bagages sont perdus par un transporteur public. Quand vous utilisez votre carte, vos points Aéroplan ou les deux pour payer au moins 75 % du prix des billets, chaque personne assurée est couverte jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par voyage.



## Assurance accident en voyage à bord d'un transporteur public<sup>27</sup>.

Vous, votre conjoint et vos enfants à charge êtes admissibles à une assurance maximale de 500 000 \$ pour les sinistres couverts lorsque vous voyagez à bord d'un transporteur public (par exemple, un autocar, un traversier, un avion ou un train), si vous payez la totalité du coût de transport avec votre carte, vos points Aéroplan ou les deux.

## Assurance contre le vol dans un hôtel ou motel<sup>28</sup>.

Quand vous séjournez dans un hôtel ou un motel au Canada ou aux États-Unis et que vous utilisez votre carte, des points Aéroplan ou les deux pour payer au moins 75 % du coût total de votre séjour, vous bénéficiez d'une couverture contre le vol, perpétré dans la chambre d'hôtel ou de motel, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par événement pour la plupart des effets personnels appartenant au titulaire de carte inscrit au compte et aux membres admissibles de sa famille voyageant avec lui.

## Assurance appareils mobiles<sup>28</sup>.

Vos appareils mobiles admissibles sont couverts jusqu'à concurrence de 1 500 \$ en cas de perte, de vol, de dommages accidentels ou de défaillance mécanique quand vous utilisez votre carte pour payer toutes vos factures mobiles mensuelles et les coûts initiaux, s'il y a lieu, ou si vous réglez avec votre carte au moins 75 % du coût total de votre nouvel appareil mobile.

## Assurance collision/dommages pour les véhicules de location<sup>29</sup>.

Vous êtes couvert sans frais supplémentaires pendant une durée maximale de 48 jours consécutifs si vous utilisez votre carte, vos points Aéroplan ou les deux pour payer le coût intégral de la location d'une voiture admissible et refusez la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision proposée par l'agence de location. Veuillez noter que certaines agences de location pourraient exiger que vous achetiez la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision qu'elles offrent. Il est important de communiquer avec l'agence de location avant de réserver une voiture pour vérifier ses politiques.

## Assurance achats et protection de garantie prolongée<sup>30</sup>.

Vous bénéficiez automatiquement de l'**assurance achats et protection de garantie prolongée**, qui couvre les articles admissibles que vous avez achetés avec votre carte :

- Réparation, remplacement ou remboursement des articles admissibles volés ou endommagés dans les 120 jours suivant l'achat.
- Garantie doublée, jusqu'à concurrence de 24 mois de plus, si l'article admissible est assorti d'une garantie du fabricant valide au Canada.

## Soyez prêt avec le Régime de protection de paiements pour carte de crédit TD facultatif<sup>31</sup>.

Les produits facultatifs du Régime de protection de paiements pour carte de crédit TD sont conçus pour vous aider à effectuer vos paiements de carte de crédit TD en cas de perte d'emploi, invalidité totale ou décès couvert.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Régime de protection de paiements facultatif ou pour souscrire, composez le **1-888-983-7070** ou visitez [td.com/PS](https://td.com/PS).



Commodité

---

## Pour vous faciliter la vie de façon exceptionnelle

---

*Renseignez-vous sur les avantages de votre carte, et profitez-en pour vous simplifier la vie.*



### Adhésion optionnelle au Club auto TD.

Grâce à l'adhésion au Club auto TD de luxe ou au Club auto TD standard<sup>32</sup>, vous et votre famille aurez l'esprit tranquille, sachant qu'en cas d'urgence routière, vous n'aurez qu'à téléphoner pour obtenir de l'aide. Pour vous renseigner ou vous inscrire, appelez au **1-800-245-0297** ou visitez [td.com/clubauto](https://td.com/clubauto).



### Gérez votre compte.

Il devrait être facile d'accéder aux renseignements sur votre compte. Voici les nombreuses façons de faire :

1. Téléchargez l'appli TD à [td.com/appli](https://td.com/appli) pour consulter votre compte, et effectuez vos opérations bancaires de partout.
2. Inscrivez-vous aux services bancaires en ligne BanqueNet, à [banquenet.td.com](https://banquenet.td.com), pour consulter et gérer votre compte en ligne et vous inscrire aux relevés en ligne.
3. Accédez à votre compte avec plus d'un million de guichets automatiques bancaires à l'échelle internationale.
4. Clavardez avec le Centre de contact des cartes de crédit TD au **1-800-895-4463**.

## Façons de payer

Utilisez votre carte facilement – peu importe votre façon de payer vos achats.



### Gagnez du temps avec Apple Pay<sup>33</sup>, Google Pay<sup>MC,33</sup> ou Samsung Pay<sup>33</sup>

Les portefeuilles mobiles sont acceptés dans de nombreux magasins, restaurants et détaillants, ce qui en fait un moyen pratique et facile de régler vos achats courants simplement en présentant votre téléphone<sup>33</sup>. Pour en apprendre davantage : [www.td.com/paiements](http://www.td.com/paiements)



### Paiement sans contact avec Visa

Le paiement sans contact est une façon sûre de régler de petits achats chez les commerçants participants. C'est plus rapide et pratique que de payer comptant... et votre carte ne quitte pas votre main.



### Payer en ligne avec votre carte Visa TD est facile, intelligent et sécurisé

L'achat en ligne évolue et vous permet de faire moins de clics. Payer en ligne avec votre carte Visa TD est facile, intelligent et sécurisé. Vous n'avez qu'à cliquer pour payer avec votre carte Visa TD quand vous voyez l'icône « Cliquer pour payer » là où Visa est acceptée. Inscrivez-vous maintenant à [visa.ca](http://visa.ca)





Sécurité de la carte

---

## La sécurité de votre carte est tout aussi importante que la satisfaction qu'elle vous procure.

---



### Gérez votre carte de crédit dans l'appli TD.

*Verrouillez votre carte de crédit et bloquez instantanément les achats internationaux dans l'appli TD.*

#### **Verrouillez ou déverrouillez votre carte.**

Ayez l'esprit plus tranquille si vous égarez votre carte de crédit en la verrouillant dans l'appli TD. Quand elle est verrouillée, les paiements préautorisés et les opérations aux guichets automatiques bancaires sont tout de même traités, les paiements de carte de crédit continuent d'être acceptés, et vous pouvez tout de même effectuer des transferts. Si vous la retrouvez, il suffit de la déverrouiller.

#### **Bloquez les achats internationaux en personne.**

Vous n'êtes pas en voyage? Vous pouvez bloquer les achats internationaux en personne dans l'appli TD. Les achats en personne en dehors du Canada (par exemple, chambres d'hôtel et repas au restaurant) seront refusés. Les paiements en ligne et récurrents continueront d'être traités. Si vous partez en voyage, débloquez simplement votre carte de crédit pour pouvoir l'utiliser.



## Magasinez en ligne ou en personne en toute sécurité grâce à la Responsabilité zéro de Visa.

Soyez protégé au cas où des opérations non autorisées sont réglées avec votre carte. Consultez votre Contrat du titulaire de carte pour tous les renseignements sur les opérations non autorisées et sur vos responsabilités, dont celle de protéger votre NIP.



## Technologie à puce et NIP pour des achats en toute confiance.

La technologie à puce et NIP offre un niveau de sécurité additionnel grâce à l'utilisation d'un numéro d'identification personnel (NIP). Voici quelques conseils pour choisir votre NIP et le protéger le plus possible :

- Choisissez un NIP dont vous vous souviendrez, mais qui est difficile à deviner.
- N'utilisez pas un numéro de téléphone ou une date d'anniversaire.
- Ne l'écrivez jamais.
- Protégez-le et, lorsque vous le saisissez, cachez le clavier à l'aide de votre main ou de votre corps.
- Ne le révélez à personne et ne laissez personne utiliser votre carte.
- Effectuez des opérations seulement où et quand vous vous sentez en sécurité. En cas de doute, n'utilisez pas votre carte.
- Réinitialisez votre NIP facilement dans une succursale TD ou en tout temps à un GAB Machine Verte TD.

## Protection contre la fraude en tout temps.

Nos mesures de protection accrues font partie des efforts déployés dans le secteur pour vous protéger contre les inconvénients associés à la fraude par carte de crédit. Si notre système de prévention de la fraude perfectionné détectait une activité inhabituelle dans votre compte :

- Vous pourriez recevoir un appel téléphonique d'un représentant du Service à la clientèle des cartes de crédit TD vous demandant de confirmer que vous ou un titulaire de carte supplémentaire avez effectué une opération dans votre compte de carte de crédit TD.
- Au cours d'une opération, un commerçant pourrait recevoir un message électronique lui demandant de communiquer avec le Centre de contact des cartes de crédit TD afin de vous permettre de parler à l'un de nos représentants du Service à la clientèle.
- Il se pourrait que votre carte soit bloquée temporairement jusqu'à ce que nous communiquions avec vous pour procéder à une vérification.
- Vous pouvez maintenant recevoir automatiquement des alertes de fraude TD sur votre cellulaire chaque fois que nous détectons une activité douteuse effectuée avec votre carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.
- Vous pourriez recevoir des alertes de fraude TD sur votre cellulaire chaque fois que nous détectons une activité suspecte dans votre compte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>. Renseignez-vous à [td.com/alertesdefraude](https://td.com/alertesdefraude)
- Si vous avez des questions au sujet de la protection contre la fraude, n'hésitez pas à appeler notre Centre de prévention des pertes immédiatement pour parler à l'un de nos représentants du Service à la clientèle, qui sont disponibles à toute heure, tous les jours. Au Canada et aux États-Unis, appelez sans frais au **1-888-347-3261**. Ailleurs dans le monde, appelez à frais virés au **416-308-3763**.

## **Protection de votre carte pour que vous puissiez l'utiliser quand bon vous semble.**

*Voici quelques numéros à garder à portée de main au cas où vous auriez besoin de communiquer avec nous pour obtenir de l'aide.*

### **Carte de crédit TD endommagée ou défectueuse**

Vous pouvez demander une carte de remplacement en ligne dans BanqueNet, dans l'appli TD sur votre appareil mobile ou par téléphone au **1-800-983-8472**.

### **Carte de crédit TD perdue ou volée**

Vous devez immédiatement nous signaler la perte ou le vol de votre carte par téléphone au **1-800-983-8472**.  
Vous pouvez aussi verrouiller votre carte dans l'appli TD.

### **Accès rapide et fiable à des fonds**

Vous pouvez demander une avance de fonds d'urgence<sup>34</sup> jusqu'à concurrence de 5 000 \$ (selon votre limite de crédit disponible) à plus d'un million de GAB dans le monde, dans toutes les succursales TD Canada Trust et à certaines institutions financières autour du globe.

### **De l'information quand vous en avez besoin**

Le Centre de contact des cartes de crédit TD peut vous aider à obtenir des renseignements importants, comme l'adresse du bureau Visa membre le plus près où vous pouvez recevoir des avances de fonds ou les numéros de téléphone d'ambassades et de consulats. Vous pouvez le joindre au **1-800-983-8472**.



---

## Nous nous efforçons de vous offrir l'exceptionnel.

---

Voici un aide-mémoire énumérant tous les outils auxquels vous avez accès et les personnes avec lesquelles vous pouvez communiquer si vous avez des questions ou des urgences ou si vous voulez des conseils relativement à votre nouvelle carte Visa Infinite Privilège TD<sup>MD</sup> Aéroplan<sup>MD</sup>.

Information générale sur la carte	<a href="http://td.com/maeroplaninfiniteprivilege">td.com/maeroplaninfiniteprivilege</a>
Activation de votre carte	1-800-367-9617
Centre de contact des cartes de crédit TD	1-800-983-8472
Services bancaires téléphoniques BanqueTel	1-800-895-4463
Services bancaires en ligne BanqueNet	<a href="http://banquenet.td.com">banquenet.td.com</a>
Centre d'appels Aéroplan	Au Canada, aux États-Unis et dans les Antilles, appelez au 1-800-361-5373. Au Royaume-Uni, appelez au 0 871 220-7777. Ailleurs dans le monde, appelez au 1-514-395-0300. Nous invitons les malentendants utilisant un appareil ATS à communiquer avec nous au 1-800-361-5373 par le Service de relais Bell (711).
Profil Aéroplan	<a href="http://aircanada.com/monprofil/aeroplan">aircanada.com/monprofil/aeroplan</a>
Programme Aéroplan	<a href="http://aircanada.com/aeroplan">aircanada.com/aeroplan</a>
Ajout de titulaires de carte supplémentaires	<a href="http://td.com/titulairedecartessupplementaire">td.com/titulairedecartessupplementaire</a>

Méthode pour lier le compte des titulaires de carte supplémentaires	<a href="http://aircanada.com/liermacarte">aircanada.com/liermacarte</a>
Avantages Visa Infinite Privilège	<a href="http://visainfinite.ca/privilege/fr">visainfinite.ca/privilege/fr</a>
Programme Compagnon d'aéroport Visa	<a href="http://visaairportcompanion.ca/fr">visaairportcompanion.ca/fr</a>
Service de conciergerie Visa Infinite Privilège	Au Canada et aux États-Unis, appelez sans frais au 1-855-822-1240. Ailleurs dans le monde, appelez à frais virés au 303-967-1036 ou visitez <a href="http://visainfinite.ca/privilege/fr">visainfinite.ca/privilege/fr</a>
Points + Argent	<a href="http://aeroplan.com/echanger">aeroplan.com/echanger</a>
Assurance médicale de voyage supplémentaire et assurance annulation ou interruption de voyage supplémentaire	1-866-374-1129
Centre d'assistance-voyage en cas d'urgence	Au Canada et aux États-Unis, appelez sans frais au 1-866-374-1129. Ailleurs dans le monde, appelez à frais virés au 416-977-4425.
Régime de protection de paiements pour carte de crédit TD	1-866-315-9069 ou visitez <a href="http://td.com/PS">td.com/PS</a>
Avis et Budget	<a href="http://avis.com/cartesdecredittd">avis.com/cartesdecredittd</a> <a href="http://budget.com/cartesdecredittd">budget.com/cartesdecredittd</a>
Adhésion au Club auto TD	1-800-245-0297
Protection contre la fraude	Au Canada et aux États-Unis, appelez sans frais au 1-866-374-1129. Ailleurs dans le monde, appelez à frais virés au 416-977-4425.



*C'est un honneur de partager un monde d'expériences de voyage exceptionnelles avec des titulaires de carte exceptionnels.*

Que le voyage commence!

### Taux d'intérêt, frais et caractéristiques à jour au 30 avril 2025, à moins d'indication contraire et sous réserve de modification.

Le programme Aéroplan est un programme de fidélisation et de reconnaissance exploité par Aéroplan Inc., une filiale d'Air Canada. Visitez [aircanada.com/aeroplan](http://aircanada.com/aeroplan) pour connaître les modalités complètes du programme Aéroplan.

**1 Achats d'essence, de recharge pour véhicules électriques, d'épicerie, de services de voyage et de transport en commun, de restauration ou de produits d'Air Canada** désigne un achat d'essence ou de services ou de produits provenant d'une station-service, ou de recharge pour véhicules électriques, un achat dans une épicerie ou un achat d'articles d'épicerie, un achat de produits ou de services de voyage et de transport en commun, y compris les séjours à l'hôtel, les vols et les vacances réservés par l'intermédiaire d'une agence de voyages ou d'un site Web tiers, un achat d'articles de restauration, y compris ceux dans un restaurant, ou encore un achat de produits ou de services d'Air Canada fait directement auprès d'Air Canada en ligne à [aircanada.com](http://aircanada.com), en personne à un comptoir de service à la clientèle d'Air Canada à l'aéroport ou à bord d'un vol Air Canada et des forfaits Vacances Air Canada, chacun effectué auprès d'un commerçant faisant partie du réseau Visa ayant un code de catégorie de commerçant (CCC) qui établit l'appartenance du commerçant à la catégorie « essence », « recharge pour véhicules électriques », « épicerie », « restauration », « transport en commun » ou « Air Canada ».

#### **Les points Aéroplan sont accumulés au moment d'un achat admissible porté au compte de la façon suivante :**

- 2 points Aéroplan (taux boni d'Air Canada) pour chaque tranche de 1 \$ d'achat de produits d'Air Canada fait directement auprès d'Air Canada; ou
- 1,5 point Aéroplan (taux boni) pour chaque tranche de 1 \$ d'achat d'essence, de recharge pour véhicules électriques, de produits d'épicerie, de voyage et de transport en commun, ou de restauration; ou
- 1,25 point Aéroplan pour chaque tranche de 1 \$ sur tous les autres achats.
- Le taux boni d'Air Canada et le taux boni sont accordés uniquement jusqu'à concurrence d'achats annuels de produits d'Air Canada faits directement auprès d'Air Canada ou d'essence, de recharge pour véhicules électriques, d'épicerie, de voyage et de transport en commun ou de restauration d'un montant maximum de 100 000 \$.

Veuillez communiquer avec la TD si vous souhaitez confirmer le CCC qui s'applique à un commerçant en particulier ou si l'achat est admissible en tant qu'achat d'essence, de recharge pour véhicules électriques, d'épicerie, de voyage et de transport en commun, de restauration ou de produits d'Air Canada. Si vous avez accumulé des points Aéroplan au-delà du montant annuel maximal d'achat d'essence, de recharge pour véhicules électriques, de produits d'épicerie, de voyage et de transport en commun, de restauration ou de produits d'Air Canada porté à votre compte ou si votre achat n'est pas admissible en tant qu'achat d'essence, de recharge pour véhicules électriques, d'épicerie, de voyage et de transport en commun, de restauration ou de produits d'Air Canada, vous obtiendrez plutôt le taux habituel de points Aéroplan qui s'applique à tous les autres achats portés à votre compte, tel qu'il est décrit ci-dessus. Le taux boni d'Air Canada et le taux boni remplacent le taux habituel de points Aéroplan offert pour tous les achats portés au compte, et ne s'ajoutent pas à celui-ci.

- 2** La Banque Toronto-Dominion n'est pas responsable des points Aéroplan obtenus au titre de l'offre « accumulez le double des points » du programme Aéroplan sur présentation de la carte de membre Aéroplan. Consultez le programme Aéroplan pour de plus amples renseignements à [aircanada.com/accumuler](http://aircanada.com/accumuler). Cette offre peut être modifiée, prolongée ou retirée à tout moment, et ne peut être jumelée à aucune autre offre.
- 3** Vos points n'expireront pas tant que vous êtes le titulaire principal d'une carte de crédit TD Aéroplan et que votre compte Aéroplan est en règle, conformément aux modalités du programme Aéroplan ([aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales](http://aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales)). Pour en savoir plus sur la politique d'Aéroplan en cas d'expiration des points, visitez [aircanada.com/aeroplan-comptesinactifs](http://aircanada.com/aeroplan-comptesinactifs).

- 4 **Privilège de seuil : accélérateur de qualification à un statut Aéroplan Élite (pour le titulaire de carte principal seulement)** – À chaque tranche de 5 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits) portés au compte de carte de crédit, le titulaire de carte principal recevra 1 000 Milles de Qualification à un Statut (MQS) et un Segment de Qualification à un Statut (SQS), qui seront portés au crédit de son compte de membre Aéroplan à la fin de la prochaine période de facturation du compte de carte de crédit. Le crédit s'affichera dans la semaine suivant la date du relevé de compte de carte de crédit. Les MQS et le SQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et sont pris en compte exclusivement pour la qualification au statut Aéroplan Élite. Les MQS ne sont pas pris en compte pour le statut Million de milles. Les titulaires de carte supplémentaires ne reçoivent pas de MQS ou de SQS dans le cadre de ce privilège, mais toutes les dépenses nettes qu'ils font sont ajoutées à celles du titulaire de carte principal. Le titulaire de carte peut obtenir un nombre illimité de MQS et de SQS en prime durant la période de qualification au statut Élite. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent, et elles se trouvent à [aircanada.com/elite-conditionsgenerales](http://aircanada.com/elite-conditionsgenerales).
- 5 Le titulaire de carte principal est responsable de tous les frais portés au compte, y compris les frais engagés par un titulaire de carte supplémentaire.
- 6 En règle générale, les titulaires de carte principaux TD devront échanger moins de points Aéroplan afin d'obtenir des primes aériennes dans le cadre du programme Aéroplan par rapport aux membres Aéroplan qui ne sont pas titulaires d'une carte de crédit Aéroplan comarquée. Les tarifs préférentiels pour les primes aériennes ne s'appliquent qu'aux primes aériennes offertes par Air Canada et non à celles d'un autre transporteur aérien. La Banque Toronto-Dominion n'est pas responsable du programme Aéroplan ni de la tarification des points applicable aux primes aériennes offertes dans le cadre du programme. Veuillez consulter le site [aircanada.com/aeroplan](http://aircanada.com/aeroplan) pour obtenir de plus amples renseignements. Le privilège peut être modifié, supprimé ou prolongé en tout temps et ne peut être jumelé à aucune autre offre.
- 7 Nombre de destinations selon les itinéraires d'Air Canada et de ses partenaires aériens publiés pour 2019. En raison des restrictions de voyage, des recommandations du gouvernement et de la demande des passagers liées aux répercussions de la COVID-19, les destinations offertes peuvent varier.
- 8 **Modalités générales et conditions préalables** – Veuillez vous assurer de fournir votre numéro Aéroplan personnel lié à votre carte de crédit, car il est interdit de lier un autre numéro du programme de fidélisation. Ce numéro Aéroplan doit figurer dans la réservation admissible pour avoir accès aux privilèges du transporteur aérien. Le nom associé à la réservation de vol doit être identique à celui inscrit au profil du compte Aéroplan du voyageur. Pour que les titulaires de carte supplémentaires puissent bénéficier des privilèges, leur numéro Aéroplan personnel doit être lié à un compte de carte de crédit valide vérifié par la banque qui a émis votre carte de crédit Aéroplan. Vous pouvez lier votre carte à votre numéro Aéroplan au [www.aircanada.com/liermacarte](http://www.aircanada.com/liermacarte). Les privilèges seront activés dans les 72 heures suivant l'approbation de la carte de crédit ou le moment où le numéro Aéroplan du titulaire de carte supplémentaire est lié à la carte de crédit de ce dernier. Le titulaire de carte principal et les titulaires de carte supplémentaires ne profiteront des avantages liés à leur carte de crédit que si leur compte de membre Aéroplan est en règle. Les privilèges du transporteur aérien ne seront plus valides à la fermeture du compte, quelle que soit la raison de cette fermeture, ou si le titulaire change de produit de carte de crédit. L'adhésion à Aéroplan et les privilèges sont régis par les **modalités du programme Aéroplan** et par toute autre modalité d'Air Canada concernant un privilège. Ces modalités sont déterminées par Air Canada, à sa seule discrétion, et peuvent être modifiées de temps à autre.
- 9 **Accès gratuit au salon Feuille d'érable d'Air Canada** – Un titulaire de carte principal et un ou plusieurs titulaires de carte supplémentaires peuvent accéder gratuitement à l'ensemble des Cafés Air Canada et aux salons Feuille d'érable au Canada et aux États-Unis, y compris les salons Feuille d'érable qui se trouvent en zone de vols internationaux au Canada et aux États-Unis s'ils ont un itinéraire international. Ce privilège ne donne toutefois pas accès aux Suites Signature Air Canada ni aux salons exploités par des tiers,



comme les transporteurs membres du réseau Star Alliance. Des exceptions peuvent s'appliquer; veuillez consulter la liste des salons admissibles. Le titulaire de carte principal et les titulaires de carte supplémentaires peuvent être accompagnés par des invités dans un salon Feuille d'érable, sous réserve des modalités applicables relatives aux salons Feuille d'Érable, et peuvent chacun offrir à un (1) invité un accès gratuit. Visitez <https://www.td.com/ca/fr/services-bancaires-personnels/produits/cartes-de-credit/aeroplan/carte-visa-infinite-privilege-aeroplan> pour déterminer si l'accès gratuit est offert. Tout invité entrant dans un salon Feuille d'érable ou un Café Air Canada doit être accompagné par le titulaire de carte principal ou un titulaire de carte supplémentaire. Sous réserve de la disponibilité de l'accès gratuit, un ou plusieurs invités peuvent uniquement entrer dans le salon Feuille d'érable moyennant les frais applicables. Visitez [www.aircanada.com/salons](http://www.aircanada.com/salons) pour en savoir plus sur les frais d'accès applicables pour les invités. Il est entendu qu'un titulaire de carte principal ou un titulaire de carte supplémentaire qui détient le statut Aéroplan Élite<sup>MC</sup> peut également profiter des privilèges d'accès aux salons qui lui sont offerts en raison de son statut Aéroplan Élite dans le cadre du programme. Pour en savoir plus sur le statut Aéroplan Élite, visitez [aircanada.com/privilegeselite](http://aircanada.com/privilegeselite). L'accès aux salons Feuille d'érable et aux Cafés Air Canada sera accordé seulement au détenteur d'un billet valide pour un vol en partance le jour même qui est commercialisé ou exploité par Air Canada, Air Canada Rouge, sous la marque Air Canada Express ou par un transporteur membre du réseau Star Alliance. Les personnes d'âge mineur qui entrent dans un salon Feuille d'érable ou un Café Air Canada doivent être accompagnées d'un adulte ayant accès au salon. L'âge de la majorité est établi selon le territoire où se trouvent le salon Feuille d'érable ou le Café Air Canada. Le privilège ne peut être utilisé que de la manière décrite aux présentes et ne peut pas être transféré. L'accès aux salons est sous réserve des places disponibles. L'utilisation des salons Feuille d'érable et des Cafés Air Canada est assujettie aux modalités applicables relatives aux salons Feuille d'érable.

- <sup>10</sup> **Premier bagage enregistré sans frais** – Le titulaire de carte principal ou un titulaire de carte supplémentaire et jusqu'à 8 autres passagers figurant sur la même réservation (pour un maximum de 9 voyageurs) ont chacun droit au premier bagage enregistré sans frais (maximum de 23 kg ou 50 lb). Ce privilège est accordé uniquement lors de l'enregistrement auprès d'Air Canada pour un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la marque Air Canada Express. Il n'est pas accordé si l'enregistrement se fait auprès d'un autre transporteur. Si l'enregistrement du premier bagage est déjà gratuit (par exemple, parce que le voyageur détient le statut Aéroplan Élite ou en raison de la classe tarifaire du billet acheté), aucun autre privilège relatif à l'enregistrement du bagage ne sera accordé. Le privilège n'est pas rétroactif et aucun remboursement ne sera versé. Des frais de service peuvent être appliqués sur tout bagage supplémentaire, hors format ou de poids excédentaire. Pour en savoir plus sur les restrictions en matière de bagage, visitez [aircanada.com/bagage](http://aircanada.com/bagage).
- <sup>11</sup> **Services prioritaires à l'aéroport** – Le titulaire de carte principal ou un titulaire de carte supplémentaire et jusqu'à 8 autres passagers figurant sur la même réservation (pour un maximum de 9 voyageurs) ont chacun droit à l'enregistrement prioritaire (s'il y a lieu), à l'embarquement prioritaire « Zone 2 » et au traitement prioritaire des bagages. Ces privilèges sont accordés uniquement lorsque l'enregistrement est fait auprès d'Air Canada pour un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la marque Air Canada Express. Les privilèges ne sont pas accordés si l'enregistrement se fait auprès d'un autre transporteur. Afin de se prévaloir de ces privilèges, le titulaire de carte principal ou le titulaire de carte supplémentaire pourrait devoir présenter sa carte de crédit admissible à l'agent d'Air Canada.
- <sup>12</sup> **Mise en attente et surclassements prioritaires à l'aéroport pour un vol le jour même** – Le titulaire de carte principal ou un titulaire de carte supplémentaire et jusqu'à 8 autres passagers figurant sur la même réservation (pour un maximum de 9 voyageurs) ont chacun droit à la mise en attente prioritaire à l'aéroport et à une priorité plus élevée sur les demandes de surclassement en cabine Privilège. La mise en attente prioritaire à l'aéroport et l'accès prioritaire à un surclassement sont offerts le jour du départ, si la classe tarifaire du billet acheté autorise la mise en attente à l'aéroport ou les surclassements, et sous réserve de satisfaire aux conditions applicables, comme le paiement de frais ou l'utilisation d'un mécanisme de surclassement (comme les crédits eSurclassements). Les privilèges s'appliquent uniquement sur les vols exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la

marque Air Canada Express. La liste de priorité à l'égard des mises en attente et des surclassements est établie en fonction de plusieurs facteurs, dont (sans s'y limiter) le fait de détenir le statut Aéroplan Élite, d'être titulaire d'une carte de crédit Aéroplan admissible et d'autres critères établis par Air Canada à sa seule discrétion et pouvant être modifiés de temps à autre. Pour connaître les conditions applicables aux eSurclassements et au statut Aéroplan Élite, visitez [aircanada.com/elite-conditionsgenerales](http://aircanada.com/elite-conditionsgenerales).

- 13 **Passé annuelle pour compagnon – Monde** – Les titulaires de carte principaux recevront une passe pour compagnon s'ils portent plus de 25 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits) à leur carte dans les douze mois précédant le renouvellement de la carte. La passe sera déposée dans le compte Aéroplan dans les dix semaines suivant le renouvellement de la carte de crédit. Le titulaire de carte principal peut ainsi inviter un compagnon à l'accompagner à un tarif de base fixe, s'il réserve un tarif publié en classe économique sur un vol commercialisé et exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la marque Air Canada Express. La passe est valide pendant douze mois, à partir de la date d'émission. Elle ne peut être appliquée que sur une nouvelle réservation, et non pas sur une réservation déjà faite. Les réservations doivent être faites directement auprès d'Air Canada, par l'intermédiaire du site [aircanada.com](http://aircanada.com), de l'application mobile d'Air Canada ou du centre d'appels d'Air Canada (« Réservations Air Canada »). La passe est valide pour un vol aller-retour pour un compagnon figurant sur la même réservation que le titulaire de carte principal et qui voyage selon le même itinéraire que ce dernier. Une seule passe de compagnon peut être utilisée par réservation. Si un vol aller simple est réservé, le plein tarif de base sera facturé, la passe sera réputée avoir été utilisée et la portion « retour » de la passe sera perdue. Le coût total varie selon l'itinéraire du vol réservé. Le titulaire de carte principal ne peut utiliser la passe qu'une seule fois pour un voyage de son choix i) au Canada ou sur le territoire continental des États-Unis (à l'exception d'Hawaii) au tarif de base de 99 \$ CA; ii) à destination ou en provenance d'Hawaii, du Mexique, de l'Amérique centrale ou des Caraïbes au tarif de base de 299 \$ CA; iii) à destination ou en provenance de l'Amérique du Sud, de l'Europe, du Moyen-Orient ou de l'Afrique au tarif de base de 499 \$ CA; iv) à destination ou en provenance de l'Asie, d'Australie ou de la Nouvelle-Zélande au tarif de base de 599 \$ CA. Le compagnon devra payer les taxes, les frais, les droits et les suppléments applicables qui excèdent le tarif de base. Le départ ou l'arrivée des vols doit se faire au Canada ou aux États-Unis. La passe est valide à tout moment, sans périodes d'interdiction. Elle peut également être appliquée à l'achat d'un billet en solde. Le tarif du compagnon sera de la même classe tarifaire que le titulaire de carte principal et le compagnon profitera de tous les privilèges et services associés à cette classe. La passe ne peut pas être appliquée à un tarif en cabine Privilège, ou en conjonction avec des primes aériennes Aéroplan, une Passe de vols, des réservations de voyage en groupe, des réservations de Vacances Air Canada ou tout autre code de promotion ou de réduction. Elle doit être échangée au moment de l'achat, et si plusieurs passes disponibles sont associées au numéro Aéroplan, la passe dont la date d'échéance est la plus proche sera utilisée. La réservation doit être faite avant la date d'expiration de la passe, mais le voyage peut avoir lieu après cette date sous réserve de la disponibilité des vols au moment de la réservation. La passe ne peut être utilisée que de la manière décrite aux présentes, elle ne peut pas être transférée et n'a aucune valeur d'échange ou monétaire. Les modifications et les annulations sont assujetties aux règles tarifaires applicables au tarif acheté. Les modifications et les annulations doivent être faites au même moment pour les deux voyageurs, sans quoi la passe pour compagnon pourrait être perdue. Si la passe est reversée au compte du titulaire de carte principal par suite d'une modification ou d'une annulation, la date d'expiration originale s'appliquera et la passe pourrait alors être expirée. En cas de modification ou d'annulation, les voyageurs devront payer tous les frais associés à la classe tarifaire des billets achetés, la différence de tarif, s'il y a lieu, ainsi que les taxes, les frais, les droits et les suppléments applicables qui excèdent le tarif de base. Les compagnons qui sont des membres Aéroplan ou d'un autre programme pour voyageurs assidus partenaire peuvent accumuler des points ou des milles sur le billet émis en échange de la passe, sous réserve des conditions applicables à la classe tarifaire de ce billet. Les privilèges et les surclassements associés au statut Aéroplan Élite sont applicables si le voyageur détient le bon statut et que la classe tarifaire du billet acheté le permet. Air Canada se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires sur les réservations faites par l'intermédiaire de Réservations Air Canada. Les passes inutilisées seront automatiquement annulées à la date où le compte de carte de crédit est fermé, quelle que soit la

raison de la fermeture, ou si le titulaire change de produit de carte de crédit. Les modalités des services de transport aérien d'Air Canada sont assujetties aux conditions générales de transport et aux tarifs ([www.aircanada.com/conditionsdetransport](http://www.aircanada.com/conditionsdetransport)) en vigueur au moment de l'échange.

- <sup>14</sup> **Milles de Qualification à un Statut différé** – Les titulaires de carte principaux qui détiennent aussi le statut Aéroplan Élite peuvent reporter, d'une année de qualification à l'année suivante, jusqu'à 200 000 Milles de Qualification à un Statut (MQS). Ce privilège s'applique si le membre a obtenu le statut Aéroplan Élite en accumulant les MQS ou les Segments de Qualification à un Statut (SQS) requis, ainsi que les Dollars de Qualification à un Statut (DQS) exigés, durant l'année de qualification précédente. Si le membre a obtenu un statut sans frais, comme déterminé par Air Canada, supérieur au statut qu'il aurait obtenu grâce à ses MQS, le montant différé sera fondé sur le statut qu'il aurait obtenu, s'il y a lieu, et non pas sur celui qu'on lui a accordé. Pour pouvoir bénéficier des milles de qualification à statuts différé, le titulaire de carte principale doit être approuvé pour la carte avant le 15 décembre de l'année civile en cours. Les MQS différés seront pris en compte dans l'obtention d'un statut pour l'année de qualification suivante. Ils seront déposés directement dans le compte du membre Aéroplan au plus tard le 30 mars d'une année donnée, à condition que le membre ait obtenu au moins le statut Aéroplan 25K d'après ses soldes de Qualification à un Statut durant l'année de qualification précédente. Les SQS et les DQS ne peuvent pas être différés. Ce privilège n'est offert qu'aux titulaires de carte principaux et pas aux titulaires de carte supplémentaires. Si le titulaire de carte remplace son compte de carte de crédit par un autre ou s'il le ferme, quelle que soit la raison de la fermeture, les MQS différés dans le cadre de ce privilège seront supprimés du compte Aéroplan et tout statut obtenu grâce aux MQS différés pourrait être annulé. Les MQS ne sont pas pris en compte pour le statut Million de milles et ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan. Si le titulaire de carte principal peut différer des MQS au titre d'une autre carte de crédit Aéroplan, le total des MQS différés dans le but d'obtenir le statut Aéroplan Élite ne doit pas dépasser le maximum de 200 000 MQS. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent, et elles se trouvent à [aircanada.com/elite-conditionsgenerales](http://aircanada.com/elite-conditionsgenerales).
- <sup>15</sup> **Période de validité supplémentaire pour les crédits eSurclassements** – Les nouveaux crédits eSurclassements délivrés à des membres qui ont le statut Aéroplan Élite, mais qui ne sont pas des titulaires principaux (« titulaires principaux d'une carte de prestige ») d'un compte de carte de crédit Infinite Privilège (« carte de prestige principale ») sont valides pendant 12 mois à compter de la date de délivrance des crédits eSurclassements. Les nouveaux crédits eSurclassements déposés dans le compte Aéroplan du titulaire principal d'une carte de prestige qui détient aussi le statut Aéroplan Élite (statuts Aéroplan Élite 25K et plus) seront valides pour une période supplémentaire de 12 mois, soit pour une période totale de 24 mois à compter de la date de délivrance. Sauf indication contraire, le privilège d'une validité prolongée ne s'applique pas aux crédits eSurclassements délivrés dans le cadre d'une promotion ou de bonne volonté ni à ceux déjà reportés d'une année antérieure. Pour être admissible à une période de validité supplémentaire de 12 mois pour les crédits eSurclassements, le compte de la carte de prestige principale doit être ouvert et lié au compte Aéroplan du titulaire principal de la carte de prestige, et ce dernier doit détenir le statut Aéroplan Élite au moment où le crédit eSurclassements est délivré. Si la carte de prestige principale est remplacée par un autre produit ou si le compte de la carte de prestige principal est fermé, quelle que soit la raison de cette fermeture, ou encore si le titulaire de carte principal perd son statut Aéroplan Élite, la date d'expiration de tous les crédits eSurclassements délivrés après la date du changement de la carte de prestige principale pour un autre produit et/ou la perte du statut Aéroplan Élite sera de 12 mois après la date de délivrance des crédits eSurclassements. En outre, la date d'expiration initiale de 12 mois sera maintenue pour les crédits eSurclassements délivrés avant que le compte de la carte de prestige principale ait été lié au compte Aéroplan du titulaire principal de la carte de prestige. Après la fermeture du compte Aéroplan ou le changement de la carte de prestige principale pour une autre carte, la date d'expiration initiale de 24 mois sera maintenue pour les crédits eSurclassements délivrés avec une période de validité de

24 mois. Ce privilège est accordé uniquement aux titulaires principaux de la carte de prestige et ne s'applique pas aux titulaires de carte supplémentaires. Toutes les conditions relatives aux crédits eSurclassements s'appliquent et peuvent être consultées à la page Admissibilité aux eSurclassements d'Air Canada au [www.aircanada.com/eSurclassements-conditionsgenerales](http://www.aircanada.com/eSurclassements-conditionsgenerales).

- <sup>16</sup> Un crédit de relevé d'une valeur maximum de 100 \$ CA sera appliqué au compte pour les frais de demande d'adhésion au programme NEXUS inscrits au compte (nouvelle demande et renouvellement), que l'adhésion du demandeur au programme Nexus soit approuvée ou non (chacun, un « crédit de relevé NEXUS »). Le nombre de crédits de relevé NEXUS pour des frais de demande d'adhésion au programme NEXUS admissibles inscrits au compte est limité à quatre (4) par période de 48 mois, et le nombre de crédits de relevé NEXUS disponibles correspondra au nombre de titulaires de carte inscrits au compte au moment où les frais de demande d'adhésion au programme NEXUS admissibles sont inscrits à votre compte. La période de 48 mois débute lorsque les premiers frais de demande d'adhésion au programme NEXUS admissibles sont inscrits au compte. Pour être admissible au crédit de relevé NEXUS, le compte doit être en règle au moment où les frais de demande d'adhésion au programme NEXUS sont facturés et inscrits au compte. « NEXUS » désigne le programme visant à accélérer le passage à la frontière offert conjointement par l'Agence des services frontaliers du Canada et United States Customs and Border Protection. Les conditions du programme NEXUS sont établies par NEXUS; visitez le [www.cbsa-asfc.gc.ca/services/travel-voyage/prog/nexus/lose-perdez-fra.html](http://www.cbsa-asfc.gc.ca/services/travel-voyage/prog/nexus/lose-perdez-fra.html). La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées n'ont aucun rôle ni aucune responsabilité dans le cadre du programme NEXUS.
- <sup>17</sup> Pour profiter des avantages et des services Visa Infinite Privilège, vous devez être le titulaire admissible d'une carte Visa Infinite Privilège valide émise au Canada. L'inscription est obligatoire pour certains avantages et services. Les offres et les autres avantages sont incessibles, et les réductions ne sont pas cumulables avec d'autres offres ou réductions. Ni Visa ni La Banque Toronto-Dominion ne sont responsables des réclamations ou des dommages découlant de l'utilisation d'un avantage ou d'un service fourni par un tiers. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler les offres ou les avantages à tout moment, sans préavis. Toutes les conditions, y compris celles des fournisseurs tiers, s'appliquent à l'ensemble des avantages, des offres et des services offerts par Visa. Pour en prendre connaissance, appelez le service de conciergerie Visa Infinite Privilège au 1-855-822-1240 ou visitez [visainfinite.ca/privilege/fr](http://visainfinite.ca/privilege/fr). L'avis de confidentialité Visa Infinite Privilège s'applique à tous les avantages et à tous les services qui nécessitent une inscription ou qui sont autrement fournis par l'entremise du service de conciergerie Visa Infinite Privilège, du site Web ou de l'application mobile Visa Infinite Privilège. La collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels des titulaires de la carte Visa Infinite Privilège par des tiers qui leur fournissent des services ou des avantages sont régies par les politiques de confidentialité de ces tiers.
- <sup>18</sup> Les titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège valide émise au Canada ont accès aux salons d'aéroports participants du programme Compagnon d'aéroport Visa (le « programme »), organisé et géré par DragonPass International Ltd. Les titulaires de carte doivent s'inscrire pour obtenir cet avantage à partir de l'application Compagnon d'aéroport Visa (téléchargeable gratuitement) ou du site Web du Programme ([visaairportcompanion.ca/fr](http://visaairportcompanion.ca/fr)) à l'aide d'une carte Visa Infinite Privilège valide émise au Canada. Une fois qu'ils ont adhéré au programme, les titulaires de carte ont droit à 6 visites gratuites aux salons d'aéroports par année d'adhésion. Les titulaires de carte peuvent utiliser leur accès gratuit aux salons participants pour eux-mêmes et leurs invités accompagnateurs. Des frais de 32 \$ US (sous réserve de modifications) par personne s'appliquent à chaque visite excédant le nombre de visites gratuites. Les frais d'accès au salon d'aéroport applicables sont portés à la carte Visa Infinite Privilège associée à l'adhésion au programme du titulaire de carte. À moins d'une suspension ou d'une annulation, l'adhésion au programme (et les visites gratuites aux salons d'aéroports, le cas échéant) se renouvellera automatiquement à la date d'anniversaire, c'est-à-dire à la date d'adhésion au programme du titulaire de la carte. Pour consulter la liste complète des salons d'aéroports participants et pour en savoir plus sur leurs installations, leurs heures d'ouverture et les restrictions applicables, les titulaires de carte peuvent visiter l'appli ou le site Web du

programme. Les titulaires de carte qui participent au programme doivent se conformer aux modalités d'utilisation, aux modalités de service et à la politique de confidentialité de DragonPass, ainsi qu'à l'avis de confidentialité de Visa. Pour voir l'ensemble des modalités du programme, veuillez visiter l'appli et le site Web du programme. Les services et avantages du programme sont offerts par DragonPass et les fournisseurs de service tiers applicables. Ni Visa ni La Banque Toronto-Dominion ne sont responsables.

- <sup>19</sup> Vous devez être un titulaire de carte Visa Infinite Privilège admissible avec une carte Visa Infinite Privilège émise au Canada et valide pour profiter des avantages du Programme Visa RSVP Rewards (les « avantages »), offerts par Northland Properties Corporation (« Northland »). Les titulaires de carte doivent s'inscrire au Programme Visa RSVP Rewards (le « Programme RSVP Rewards ») à l'adresse [rsvprewards.com/fr/sign-up](https://rsvprewards.com/fr/sign-up) au moyen de leur carte Visa Infinite Privilège admissible pour profiter des avantages. Les membres actuels du Programme RSVP Rewards qui sont des titulaires de carte admissibles doivent composer le 1-800-726-3626 pour obtenir des instructions sur la façon de bénéficier des avantages. Une fois inscrits, les titulaires de carte admissibles recevront automatiquement le niveau Diamant dans le cadre du Programme RSVP Rewards. Vous trouverez les avantages actuels du niveau sur le [rsvprewards.com/fr/terms-conditions](https://rsvprewards.com/fr/terms-conditions) et ces avantages peuvent changer. Le numéro de la carte utilisée pour l'inscription aux avantages pourrait être vérifié sur une base annuelle pour que l'admissibilité aux avantages soit maintenue. Si vous cessez d'être un titulaire de carte admissible, le statut obtenu automatiquement dans le cadre des avantages peut être supprimé. Les titulaires de carte qui s'inscrivent aux avantages sont assujettis aux modalités et à la politique de confidentialité du Programme RSVP Rewards, ainsi qu'à l'avis de confidentialité de Visa. Les avantages ne sont pas transférables et peuvent être interrompus en tout temps. Les avantages du Programme Visa RSVP Rewards sont fournis par Northland. Ni Visa ni La Banque Toronto-Dominion ne sont responsables des réclamations ou des dommages découlant de l'utilisation du Programme RSVP Rewards ou des avantages.
- <sup>20</sup> Les produits et les services dont les titulaires de carte font la demande ou qu'ils choisissent par l'intermédiaire du service de conciergerie Visa Infinite Privilège sont offerts par des fournisseurs de services tiers sans lien avec Visa ni La Banque Toronto-Dominion. Ni Visa ni La Banque Toronto-Dominion ne cautionnent ni n'évaluent ces fournisseurs de services et elles ne donnent pas leur aval quant à la qualité de leurs prestations. Visa et La Banque Toronto-Dominion ne donnent aucune assurance ni garantie (expresse ou implicite) et se dégagent de toute responsabilité quant à ces fournisseurs de services, ainsi qu'aux produits et services qu'ils offrent et que les clients peuvent obtenir par l'entremise du service de conciergerie Visa Infinite Privilège. Ni Visa ni La Banque Toronto-Dominion ne sont responsables des réclamations ou des dommages découlant de l'utilisation d'un avantage ou d'un service fourni par un tiers. Visa et La Banque Toronto-Dominion ne donnent aucune garantie quant à la pleine satisfaction de la prestation fournie pour chaque demande des titulaires de carte. Le service de conciergerie est gratuit, mais les titulaires de carte sont responsables du coût des produits ou services (y compris les frais ou coûts connexes) qu'ils autorisent le service de conciergerie Visa Infinite Privilège à acheter pour leur compte. Tous les coûts seront imputés directement à la carte Visa Infinite Privilège du titulaire.
- <sup>21</sup> Services offerts par notre administrateur conformément à une entente de services avec TD, Compagnie d'assurance-vie. Il ne s'agit pas d'un service d'assurance, mais uniquement de services d'aide.
- <sup>22</sup> Offerts par Avis Rent A Car System LLC. Les modalités du programme peuvent être modifiées sans préavis. Certaines dates d'interdiction peuvent s'appliquer. L'offre est assujettie à d'autres modalités.
- <sup>23</sup> Offerts par Budget Rent A Car System, Inc. Les modalités du programme peuvent être modifiées sans préavis. Certaines dates d'interdiction peuvent s'appliquer. L'offre est assujettie à d'autres modalités.
- <sup>24</sup> Offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie. L'aide en cas d'urgence médicale ou de réclamation, le paiement des réclamations et les services administratifs sont fournis par notre

administrateur. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions (y compris l'exclusion des maladies préexistantes), lesquelles sont décrites dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD. Veuillez prendre note que cette assurance offre des indemnités différentes assujetties à des conditions qui diffèrent de celles de l'assurance médicale de voyage optionnelle, qui peut exiger un examen médical. Cette dernière est offerte à tous les clients de la TD et, si vous y êtes admissible, vous pourriez la souscrire en plus de l'assurance associée à votre carte. Le jour du départ et celui du retour dans votre province ou territoire de résidence comptent chacun comme un jour complet. La couverture est de 31 jours si vous avez moins de 65 ans et de 4 jours si vous avez 65 ans ou plus.

- <sup>25</sup> Offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie (pour les causes médicales assurées) et par la Compagnie d'assurance habitation et auto TD (pour les causes non médicales assurées). Pour être admissible à cette assurance, au moins 75% de votre voyage doit être payé avec votre carte de crédit TD, des points Aéroplan ou les deux. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions (y compris l'exclusion des maladies préexistantes), lesquelles sont décrites dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD. Veuillez prendre note que cette assurance offre des indemnités différentes assujetties à des modalités qui diffèrent de celles de l'assurance annulation et interruption de voyage optionnelle offerte à tous les clients de la TD.
- <sup>26</sup> Offerte par La Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Pour être admissible à cette assurance, au moins 75% de votre voyage doit être payé avec votre carte de crédit TD, des points Aéroplan qui y sont associés ou les deux. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD.
- <sup>27</sup> Offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie. Pour être admissible à cette assurance, vous devez payer l'intégralité de votre voyage avec votre carte de crédit TD, des points Aéroplan ou les deux. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD.
- <sup>28</sup> Assurance offerte par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (ABIC) aux termes du contrat collectif de base TDA112020. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans les attestations d'assurance fournies avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD. ABIC ainsi que ses sociétés affiliées et filiales exercent des activités commerciales au Canada sous la dénomination sociale Assurant®. ® Assurant est une marque déposée de Assurant, Inc.
- <sup>29</sup> Offerte par la Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Les locations doivent être réglées en totalité avec la carte, des points Aéroplan associés à celle-ci ou les deux, et ne peuvent dépasser 48 jours consécutifs; le titulaire de carte doit refuser la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision que lui propose l'agence de location. Prenez note que dans certaines régions, les agences de location peuvent exiger que vous souscriviez la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision qu'elles offrent. Il est important d'appeler avant de réserver votre voiture de location pour vérifier leurs exigences en matière d'assurance. Pour connaître les exclusions relatives à la location et obtenir plus de renseignements, consultez la section intitulée Assurance collision/dommages pour les véhicules de location de votre Contrat du titulaire de carte de crédit TD.
- <sup>30</sup> Offerte par la Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Pour être admissible à cette assurance, au moins 75% du prix de l'article doit être payé avec votre carte de crédit TD. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD.



- <sup>31</sup> L'assurance vie est souscrite par American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride. L'assurance perte d'emploi et l'assurance invalidité totale sont souscrites par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride. La Banque Toronto-Dominion perçoit une commission de chaque assureur sur les primes perçues. Les modalités complètes de la couverture figurent dans le certificat d'assurance que vous recevez au moment de la souscription. Des critères d'admissibilité, des limites et des exclusions s'appliquent et varient en fonction de la couverture.
- <sup>32</sup> L'adhésion au Club auto TD est fournie par L'Association de l'Automobile Dominion (2004) Limitée, tiers prestataire de services indépendant. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces services.
- <sup>33</sup> Sous réserve de la limite actuelle de 250 \$ pour les opérations effectuées aux points de vente. Certaines opérations pourraient ne pas être permises à l'extérieur du Canada et la disponibilité des achats intégrés dans les applications pourrait être limitée. Certains commerçants peuvent établir une limite inférieure à 250 \$. Vérifiez la limite du commerçant avant d'utiliser Apple Pay, Google Pay ou Samsung Pay.  
Veuillez visiter <https://www.apple.com/ca/fr/apple-pay/> pour la liste complète des appareils compatibles avec Apple Pay, [https://pay.google.com/intl/fr\\_ca/about/](https://pay.google.com/intl/fr_ca/about/) pour la liste complète des appareils compatibles avec Google Pay et [https://www.samsung.com/ca\\_fr/apps/samsung-pay/](https://www.samsung.com/ca_fr/apps/samsung-pay/) pour la liste complète des appareils compatibles avec Samsung Pay.
- <sup>34</sup> Les avances de fonds sont consenties sous réserve du crédit disponible. Des frais s'appliquent pour chaque avance de fonds et l'intérêt sur celle-ci court au taux des avances de fonds applicable à votre compte à compter de la date à laquelle elle est consentie.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Pour en savoir plus sur la propriété des marques déposées Air Canada et Aéroplan, consultez [td.com/cartesaeroplan](http://td.com/cartesaeroplan).

Apple, le logo Apple, iPhone et iPad sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

Apple Pay et Touch ID sont des marques de commerce d'Apple Inc.

Google Pay est une marque de commerce de Google LLC.

Samsung et Samsung Pay sont des marques déposées de Samsung Electronics Co., Ltd.

<sup>MC</sup> Android et Google Play sont des marques de commerce de Google Inc.

<sup>MC</sup> NEXUS est une marque officielle ou marque de commerce de Sa Majesté la Reine du Canada, utilisée sous licence.

\* Marque de commerce détenue par Visa International Service Association, utilisée sous licence.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.





**Bon voyage.**

Que vos prochaines  
aventures vous ouvrent  
de nouveaux horizons!

